

Par arrêté interministériel en date du 22 décembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale des Pyrénées-Atlantiques les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR Kilomètres.
I. — Avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 1973 :		
R. N. 10 a...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 6,680.....	6,680
R. N. 10 b...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 3,660.....	3,660
R. N. 10 c...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 13,830.....	13,830
R. N. 132 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 19,400.....	19,400
R. N. 133 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 84,300.....	84,300
R. N. 618 ...	Depuis son origine (R. N. 10) à Saint-Jean-de-Luz jusqu'à son intersection avec la R. N. 134 (à Asasp) : P. K. 0,000 au P. K. 127,400.....	127,400
R. N. 618 a...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 14,400.....	14,400
R. N. 618 b...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 14,290.....	14,290
R. N. 618 d...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 0,446.....	0,446
R. N. 636 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 132,700.....	132,700
R. N. 636 a...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 0,520.....	0,520
R. N. 637 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 26,280.....	26,280
R. N. 640 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 11,960.....	11,960
R. N. 643 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 33,600.....	33,600
R. N. 644 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 15,200.....	15,200
R. N. 645 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 37,280.....	37,280
R. N. 646 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 46,270.....	46,270
R. N. 647 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 33,600.....	33,600
R. N. 648 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 26,800.....	26,800
R. N. 648 a...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 8,150.....	8,150
	Longueur totale.....	656,766
II. — Avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 1981 :		
R. N. 134 bis.	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 50,200.....	59,200
R. N. 618 ...	Entre son intersection avec la R. N. 134 à Asasp et la limite du département des Hautes-Pyrénées : P. K. 127,400 au P. K. 169,400.....	42,000
	Longueur totale.....	101,200

Par arrêté interministériel en date du 22 décembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de la Seine-Maritime les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR Kilomètres.
I. — Avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 1973 :		
R. N. 14 bis .	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 2,180.....	2,180
R. N. 15.....	1 <sup>o</sup> Entre la limite du département de l'Oise et le deuxième carrefour de la R. N. 30 à Gournay-en-Bray : P. K. 0,000 au P. K. 8,130.....	8,130
	2 <sup>o</sup> Entre le premier carrefour de la R. N. 30 et son intersection avec la R. N. 27 : P. K. 12,596 au P. K. 81,319..	68,723
R. N. 15 bis .	1 <sup>o</sup> Entre la R. N. 29 à Aumale et la limite du département de la Somme (vers Mers-les-Bains) : P. K. 2,100 au P. K. 3,865....	1,765
	2 <sup>o</sup> Entre la limite du département de la Somme et son intersection avec la R. N. 15 bis a : P. K. 7,722 au P. K. 8,455.	0,733
	3 <sup>o</sup> Entre la limite Ouest du département de la Somme (Ouest de Ponts-et-Marais) et la limite Est de la Somme (géré par la Somme) : P. K. 46,495 au P. K. 49,575.	3,080
R. N. 15 bis a	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 3,801.....	3,801
R. N. 25.....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,340 au P. K. 134,755.....	134,415
R. N. 26.....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 27,311.....	27,311
R. N. 28 a ..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 0,149.....	0,149
R. N. 30.....	Entre son intersection avec la R. N. 31 et la limite du département de l'Oise : P. K. 47,436 au P. K. 52,126.....	4,690
R. N. 40.....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 49,686.....	49,686
R. N. 313....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 19,137.....	19,137
R. N. 314....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 58,365.....	58,365
R. N. 316....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 21,066.....	21,066
R. N. 319....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 33,746.....	33,746
R. N. 320....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 51,636.....	51,636
R. N. 321....	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 au P. K. 26,984.....	26,984
R. N. 810....	Entre son intersection avec la R. N. 25 à Goderville et son intersection avec la R. N. 182 b : P. K. 0,000 au P. K. 25,585.	25,585
R. N. 840....	Depuis le carrefour de l'avenue de Caen et l'avenue Jean-Rondeaux jusqu'à son intersection avec la R. N. 13 bis : P. K. 9,625 au P. K. 11,957.....	2,332
	Longueur totale.....	543,514
II. — Avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 1975 :		
R. N. 182....	Entre son intersection avec la R. N. 13 bis et son intersection avec la R. N. 182 bis : P. K. 0,000 au P. K. 58,500.....	58,500